

Présentation

Taxe de séjour CC Mimizan

Le 20 juin 2023



SOMMAIRE

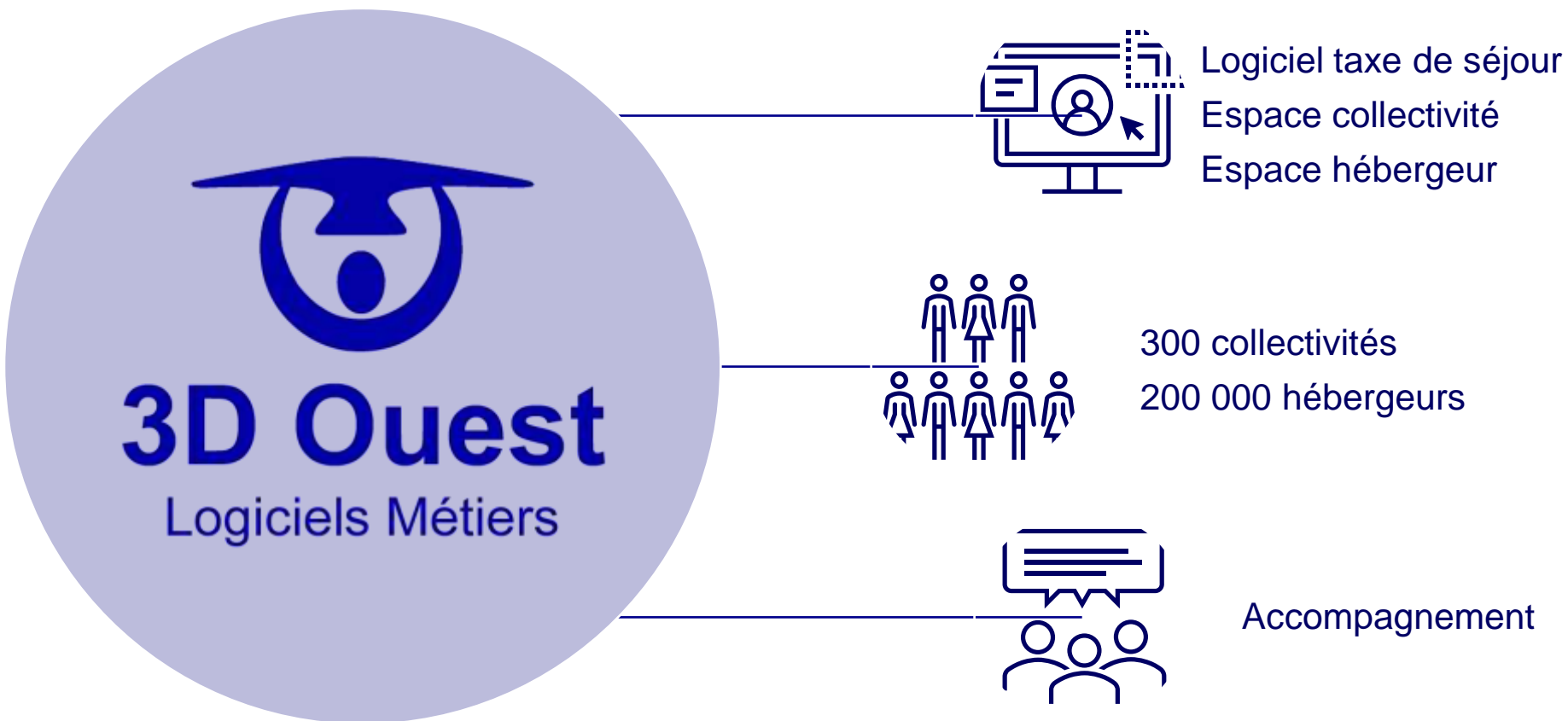


- 3D OUEST
- TAXE DE SÉJOUR
- RÈGLES GÉNÉRALES
- FOCUS HÉBERGEURS PARTICULIERS
- ÉVOLUTION DE LA COLLECTE
- LA TAXE CHEZ VOUS
- LOGICIEL TAXE DE SÉJOUR

3 D OUEST



Référence taxe de séjour



TAXE DE SÉJOUR



Historique

1910

- création
- taxe de séjour

1927

- taxe additionnelle
- départementale
- 10% en plus
- en place

2019

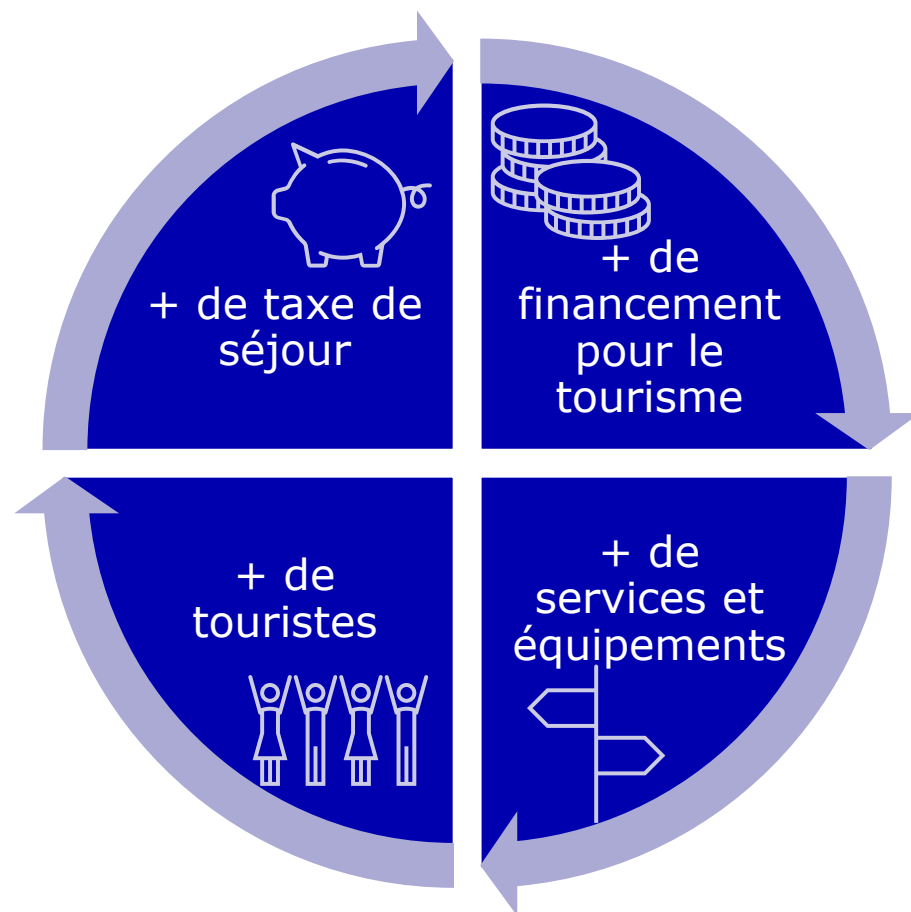
- taxe additionnelle
- régionale
- 15% en plus
- pour le financement grand Paris en Île de France
- pas en place

2022

- taxe additionnelle régionale
- 34% en plus
- pour le financement des lignes à grande vitesse
- dans certains départements
- en place

Principe

La taxe de séjour concerne **toutes** les locations de courtes durées



L'intégralité de la taxe de séjour bénéficie au tourisme !

A close-up photograph of a board game board. The board is green with a pattern of dark grey circles. Various pieces are scattered across the board, including a light-colored wooden pawn, a black plastic pawn, a yellow plastic pawn, and a red die showing the number four. A blue rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing the text 'RÈGLES GENERALES' in white capital letters.

RÈGLES GENERALES

Fondamentaux

Principe au réel

Le redevable est le touriste

Basée sur la fréquentation réelle

Perçue avant le départ du touriste

S'ajoute aux prestations (apparaît distinctement sur la facture)

Ne rentre pas dans la base d'imposition

Principe au forfait

Le redevable est l'hébergeur

Basée sur la capacité et la durée d'ouverture

Inclus à la prestation « taxe de séjour forfaitaire incluse »

Abattement selon durée d'ouverture

Application

Du 15 juin au 30 septembre

Tous les hébergements marchands sont concernés

Professionnel et non professionnels

Exonérations (uniquement pour la collecte au réel)

- Personnes mineures
- Titulaires d'un contrat de travail saisonnier et employés sur la communauté de communes
- Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 5€/mois

Exonérations



- Personnes domiciliées sur la commune de l'hébergement
- Personnes logées gratuitement
- Locataires + 90j dans un meublé ou bail mobilité, bail longue durée, bail d'habitation...

Non assujettis



- Déplacements professionnels
- Fonctionnaires en mission
- Apprentis
- Stagiaires
- Paiement box, bon cadeau
- Personnes handicapées
- Militaires

Redevables



Obligations (uniquement pour la collecte au réel)

AFFICHER

- Les tarifs / le taux

COLLECTER

- Au près des touristes

Quel hébergement est au réel ou au forfait ?

Forfait

- **Les emplacements dans les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristiques**
- **Les terrains de camping, les terrains de caravanage** ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- **Les ports de plaisance**

Réel

- **Les palaces**
- **Les hôtels de tourisme dont les auberges collectives**
- **Les résidences de tourisme**
- **Les meublés de tourisme**
- **Les villages vacances**
- **Les chambres d'hôtes**
- **Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classements** qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées

Amendes

**750€ à
12 500€**

Pas de déclaration dans les délais
(réel + forfait)

**150€
par
défaut à
12 500€**

Inexactitudes ou omissions dans la déclaration
(réel + forfait)

**750€
à
2 500€**

Pas de perception sur un assujetti (réel) /
ou non acquittement dans les conditions et délais
(forfait)

**750€
à
2 500€**

Pas de reversement dans les conditions et délais
(réel)

Réclamations auprès de la collectivité



A photograph of a red pushpin stuck into a map. The map shows various colored lines representing roads or routes. In the background, there are other pushpins in blue and yellow, but they are out of focus. A dark blue rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing the text 'MODALITÉS LOCALES' in white capital letters.

MODALITÉS LOCALES

Tarifs et taux

Catégories d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif voté	Tarif avec TA
Palaces	0,70 €	4,60 €	3,00 €	4,32 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	2,90 €	4,18 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,30 €	1,87 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	1,10 €	1,58 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,90 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,75 €	1,08 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,55 €	0,79 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	0,29 €

5% pour les hébergements non classés, non listés ci-dessus

Plafond : 3 € + 44 % taxes additionnelles soit un maximum de 4,32 € (TA incluses)

Périodes et reversement RÉEL

- Perception du 15 juin au 30 septembre
- Déclaration et reversement une fois par an

Périodes	Reversement
15 juin – 30 septembre	5 octobre

- Reversement à chaque échéance par virement, prélèvement automatique et chèque.

Périodes et reversement FORFAIT

- Perception du 15 juin au 30 septembre
- Déclaration 1 mois avant la date de début de perception

Déclaration	Reversement
15 mai	A réception de la facture

Nombre de nuit d'ouverture	Taux d'abattement
De 1 à 60 nuits	40 %
Plus de 60 nuits	50 %

The background of the slide is an abstract, artistic composition of vibrant, flowing colors. The colors include shades of blue, green, yellow, orange, and red, which appear to be swirling and blending together in a fluid, organic manner. A solid blue rectangular box is positioned on the left side of the slide, containing the text 'LA COLLECTE' in white, bold, uppercase letters.

LA COLLECTE

Collecte des intermédiaires / plateformes

Collecte obligatoire des plateformes

- Loueur non professionnel et intermédiaire de paiement

Collecte si habilités des plateformes

Qui fait quoi ?

1 responsable

hébergeur
ou
plateforme

Collecte auprès du touriste
Déclare de façon détaillée
Reverse auprès de la collectivité aux dates prévues en délibération

seule
différence

Reversement et déclaration des plateformes au
30 juin et 31 décembre


Vous louez avec une plateforme

intermédiaire de paiement,
vous n'êtes pas professionnel :

Vous louez avec une plateforme



Vous l'indiquez

Location
via tiers
collecteur




Vous n'êtes pas relancé
Vous n'êtes pas responsable de la TS
Vous évitez de fournir les factures

Lorsque vous louez en direct



Vous déclarez les séjours

Saisie manuelle
du registre



Vous êtes le responsable de la TS

Tarifs ou taux

TARIFS



Selon grille tarifaire d'Etat

- classés
- plein air
- chambres d'hôtes
- auberges collectives

TAUX



Selon échelle d'Etat : 1 à 5%

- non classés
- en attente de classement



labels (clefs épis ...) ≠ classement

Calcul hébergements classés

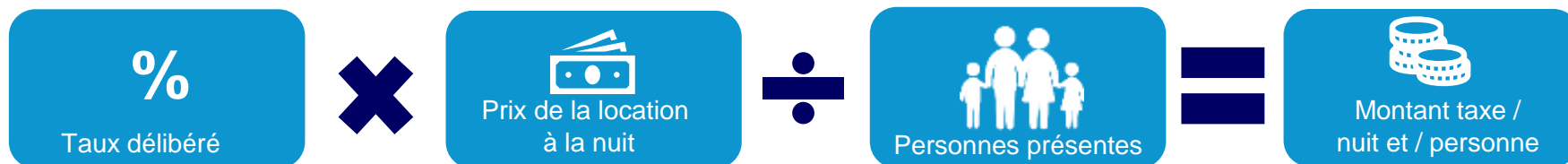
Chambres hôtes, auberges collectives, et plein air



*Exemple de calcul avec tarif fixe
2 nuits pour deux personnes dans une chambre d'hôtes*



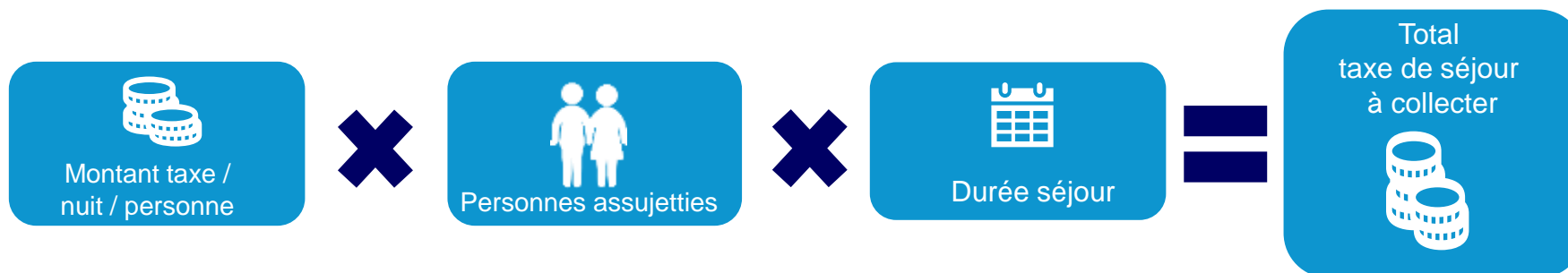
Calcul hébergements non classés



Plafond

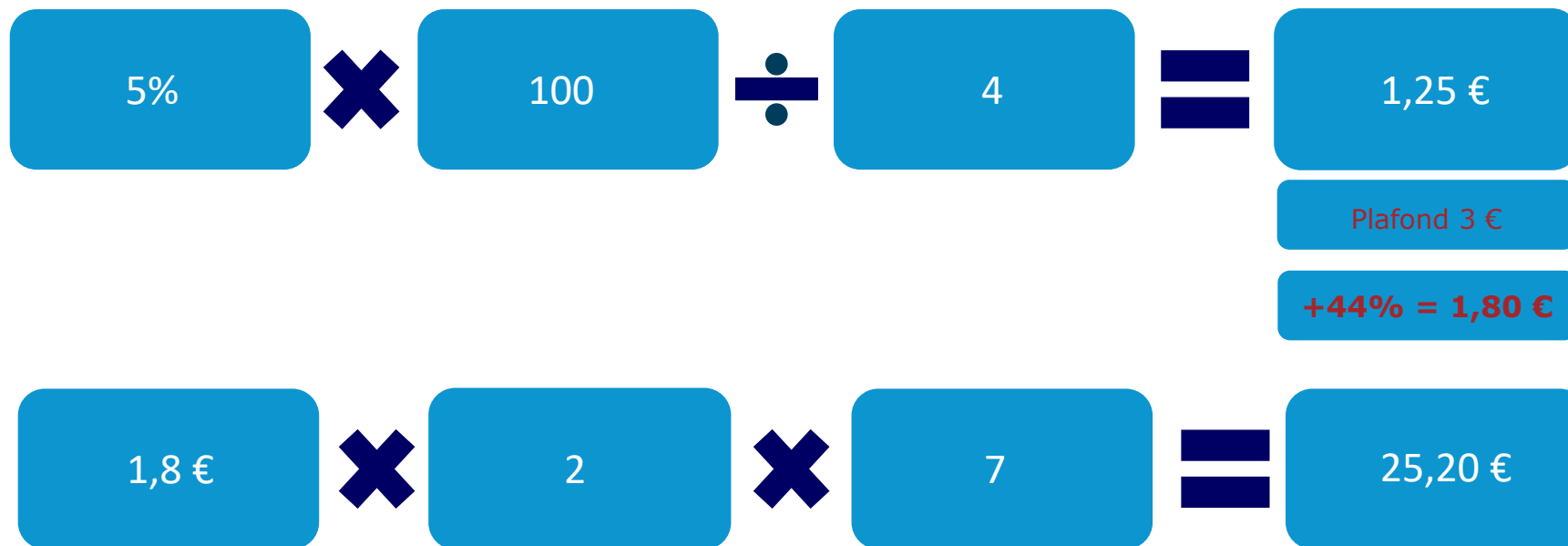
Part(s) additionnelle(s)

**A chaque étape :
arrondi mathématique à 2 chiffres**



Exemple du calcul au %

1 semaine à 4 personnes dont 2 enfants, dans un meublé non classé à 700 € soit 100 € par nuit, avec un plafond à 3,00 €



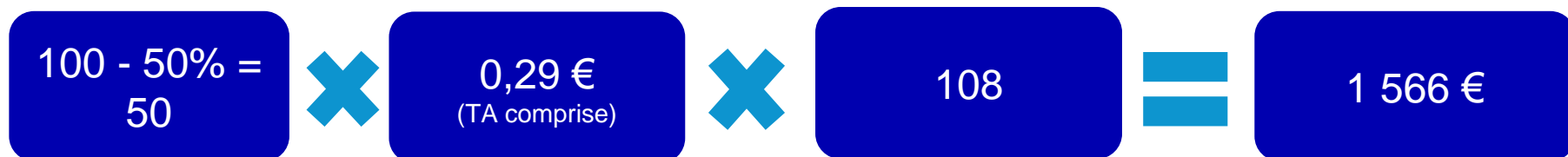
Calcul au forfait

Déclaration au plus tard 1 mois avant la période de début de perception



Exemple de calcul au forfait :

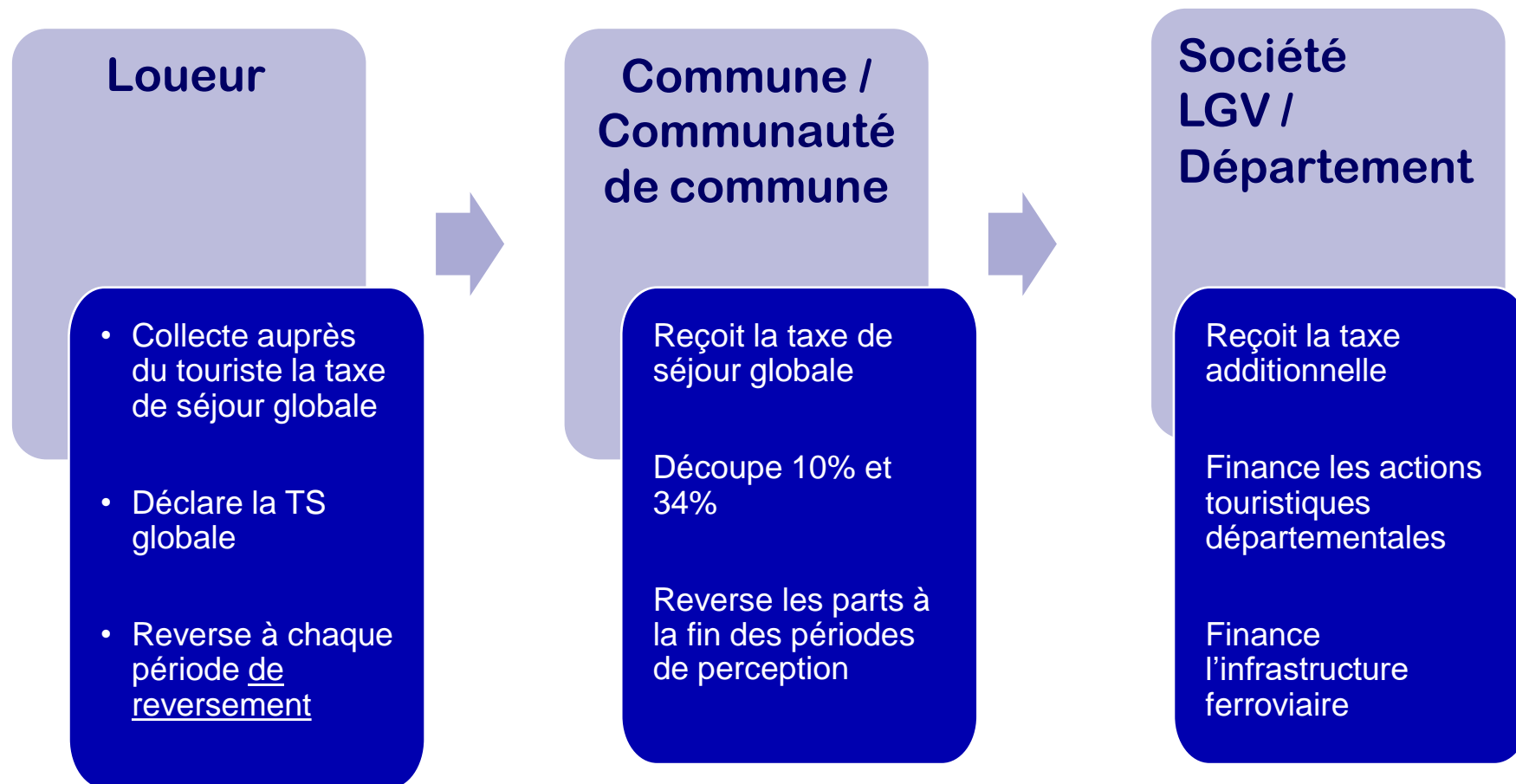
Un camping 1 d'une capacité de 100 personnes ouvert 108 jours dans la période d'ouverture, avec un taux d'abattement de 50%*



*Taxe additionnelle comprise

** Comprise à la fois dans la période d'ouverture et période de perception

Les taxes additionnelles de 34% (et 10%)



Si une plateforme est en charge de la TS elle collecte avec les 44 %



LOGICIEL TAXE DE SÉJOUR

Un outil dédié

<https://taxe.3douest.com/mimizan.php>



Loueur

espace sécurisé 24h/24h
simplification des démarches
déclaration à son rythme
calcul automatique
paiement en ligne

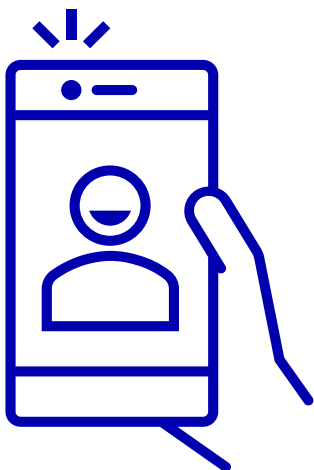


Collectivité

gain de temps
équité fiscale
+ ressources pour le tourisme
+ réponse aux besoins touristiques

Facilite les démarches

Un outil dédié



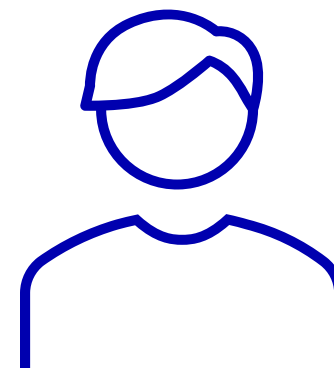
Logiciel dédié

<https://taxe.3douest.com/mimizan.php>

Mme Sabrina BAHRI

06.98.69.99.30

taxedesejour@cc-mimizan.fr



FOCUS HÉBERGEURS PARTICULIERS



Chambres d'hôtes ou chambres chez l'habitant

Chambres d'hôtes Tarif fixe €



- nuitée
- + petit déjeuner
- + accueil de l'habitant
- + linge de maison
- + accès sanitaire
- max 5 chambres / 15 pers.

déclaration



Chambres chez l'habitant Au %



chambres chez l'habitant qui ne correspondent pas aux critères de la chambre d'hôtes

-pas de déclaration

-pas de n° d'enregistrement



Meublés



Classé = Tarif fixe €

Non classé = %

Hébergements individuels de type villas, appartements, studios meublés

à l'usage exclusif du locataire

location à la journée, semaine, mois

courtes durées (max 90j même personne)

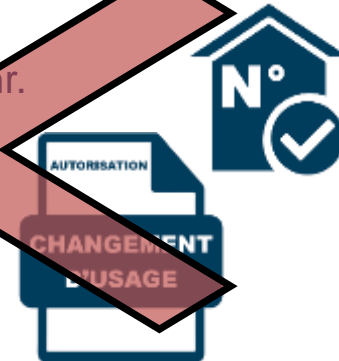
fourniture des meubles, literie, nécessaire cuisine

déclaration
sauf rés. principales
(location -120j/an)



uniquement dans les communes qui
l'ont mis en place :

- déclaration avec n° enr.
- autorisation
changement usage
(sauf rés. principales)



Classer son hébergement

démarche payante volontaire
visite d'inspection par un organisme accrédité ou certifié
valable 5 ans



Avantages :

- une reconnaissance de qualité
- des avantages fiscaux (dans certains cas)
- les chèques vacances encaissables (n° SIRET indispensable)
- tarif fixe de taxe de séjour

Démarche :

<https://www.classement.atout-france.fr/le-classement-des-meubles-de-tourisme>

- Contacter l'office de tourisme
- Nouveau référentiel de classement depuis le 1^{er} février 2022 meublés et depuis le 1^{er} avril pour les hôtels

<https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/meubles-tourisme>